



RC-POS (23_POS_59)

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Alberto Mocchi et consorts - Le retour de la bouteille

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le mardi 31 octobre 2023 à la salle de la Cité, Rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Isabelle Freymond (qui remplace Laurent Balsiger), Cendrine Cachemaille, (qui remplace Aude Billard), Alice Genoud, Mathilde Marendaz, Carole Schelker, Loïc Bardet, Guy Gaudard (qui remplace Grégory Bovay), Pierre Fonjallaz, Sylvain Freymond, Sébastien Humbert, Alberto Mocchi, Pierre-André Pernoud, Pierre-André Romanens, Jean Tschopp, et de M. Nicolas Suter, président. Mme Aude Billard, MM Laurent Balsiger, Grégory Bovay étaient excusé-e-s.

Accompagnaient M. Vassilis Venizelos, chef du DJES: M. Frédéric Brand, directeur de la DGAV.

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de commission, a établi les notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant évoque les initiatives en cours pour remettre au gout du jour une pratique, courante il y quelques années, de la réutilisation des bocaux en verre pour éviter leur usage unique et leur recyclage. Un groupe de vignerons a mis en place un système de retour de bouteilles. La fromagerie de Montricher utilise également des bocaux réutilisables. Ainsi des producteurs vaudois se mettent à ce mode d'utilisation, plus écologique. En effet, le verre nécessite une haute température des fours pour être fabriqué, mais aussi pour être recyclé. Il vaut ainsi mieux recycler le verre que de le jeter, mais le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La réutilisation des matériaux est toujours à privilégier par rapport au recyclage. La récolte du verre de certaines communes vaudoises comme Lausanne aboutit à sa réutilisation comme matériau de construction et il n'est pas refondu.

Il s'agit, avec ce postulat, de voir dans quelle mesure le canton pourrait soutenir le passage à ce mode plus écologique de consommation. Ce mode de consommation crée par ailleurs de l'emploi et de la richesse, avec une filière à construire, avec le lavage, la distribution, etc. Il cite l'exemple du nord de la France, qui a mis en place une telle filière, avec succès. La mise en place d'une telle filière permettrait des économies importantes de CO₂.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le chef de département remarque d'emblée que l'économie circulaire des matériaux concerne aussi le verre et les bouteilles. Ce postulat vient en appui des démarches en cours. La récolte et le recyclage du verre fonctionnent bien en Suisse, avec une marge de progression. Selon une étude de l'EPFZ, seul 1 % du verre collecté est réutilisé sans transformation préalable, 9% sont utilisés pour produire du sable de verre, 24% sont

utilisés pour recréer de nouveaux emballages à boisson, 1% est éliminé thermiquement avec les déchets urbains et 65% sont exportés et sortent du périmètre de régulation de la législation fédérale.

Le canton soutient déjà plusieurs projets, et notamment une pratique sur le domaine de Marcelin. Il met en évidence les limites à vouloir imposer par une législation cantonale la réutilisation du verre et des bouteilles en verre. La question de la standardisation se pose, avec le format, qui n'est pas le même pour du coca ou du chasselas. Les points de collecte et leur logistique sont aussi en question. Les installations logistiques pour laver le verre le sont aussi.

Ce postulat s'inscrit dans les démarches que le Conseil d'Etat souhaite renforcer et valoriser. Il est accueilli favorablement. Le cadre de la réponse et le siège de la matière pourraient être la loi sur la gestion des déchets, en cours de révision.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député est municipal et remarque que la réutilisation actuelle de verre pilé pour remplir des fouilles a des raisons économiques. Dans les années 1960, le verre était réutilisé, car trop cher. Aujourd'hui, la problématique économique se pose à nouveau, notamment en raison de l'augmentation du prix de l'énergie, et certains vignerons se sont associés pour réutiliser les bouteilles. Mais il faut pouvoir utiliser des bouteilles similaires, ce qui n'est pas le cas de la plupart des vignerons, sans parler des bouteilles de bière, qui ont des formats très variés. La mise en place de soutiens financiers pour de tels projets l'interpelle et il souhaite savoir de quels soutiens il s'agit et comment ils sont dispensés.

Le chef de département répond que ces soutiens existent déjà à travers le fonds de l'économie durable, qui relève du SPEI. Une contribution de CHF 187'500 est prévue pour soutenir ce type de démarches, et notamment les deux projets existants, cités dans le postulat.

Un député remarque qu'il existe 22 types de bouteilles vaudoises répertoriés pour le chasselas. Il évoque le projet *bottle back*, porté par des vignerons, qui ont choisi des modèles de type Bourgogne ou Bordeaux, pour standardiser, ce qu'à titre personnel, il trouve dommage pour la culture vaudoise. Avec l'augmentation des prix de base, la situation est favorable. Mais indépendamment des subventions octroyées pour le suivi des projets, il serait intéressant de réfléchir à une participation sur l'infrastructure. Car si certains vignerons ont beaucoup de place, les volumes de bouteilles sont importants et nécessitent des lieux de stockage et de récupération. Les déchetteries pourraient jouer un rôle dans ce domaine, avec des codes pour les bouteilles de récupération lavables.

Un second député constate qu'aujourd'hui, le verre est jeté, alors que par le passé, les bouteilles étaient consignées et récupérées. Il rappelle que le domaine de la construction a besoin du verre, qui est recyclé avec des produits comme du granulat isolant (Misapor), qui est utilisé sous les radiers des immeubles. Le verre est aussi utilisé pour les isolations périphériques et autres toits plats. Il remplace le polystyrène qui vient de Chine par bateau. Ces utilisations représentent annuellement 40'000 tonnes de verre recyclé en Suisse.

Un troisième député est d'accord sur l'idée de base. Il rappelle que les consignes sur le verre existent encore, en Allemagne notamment. S'il soutient les initiatives privées, la mise en place de centres de récoltes dans les déchetteries par les communes va être compliquée. En effet, agrandir ces déchetteries pose problème, souvent pour des raisons de terrain disponible. Il est intéressé au soutien d'initiatives privées, mais s'oppose à des mesures contraignantes pour les communes.

Le chef de département répond qu'imposer des mesures contraignantes n'est pas dans l'intention du Conseil d'Etat. Il évoque le projet pilote du domaine de Marcelin, qui répond à ces préoccupations à une échelle locale.

Le directeur de la DGAV indique que le domaine de Marcelin fait partie du projet *bottle back*, soutenu par le SPEI. La consigne n'a pas été retenue, car elle n'est pas soumise à la TVA, ce qui complexifie la facturation des bouteilles. Le principe est que le consommateur revient chez l'encaveur ramener ses bouteilles vides et en rachète des pleines. Dans un domaine viticole, 30 à 40% des émissions de CO₂ proviennent des bouteilles. Une bouteille lavée représente 85% d'émissions en moins. Aujourd'hui, une bouteille coûte 1 frs. Avec les subventions, le lavage et le transport coutent 32 ct. Mais il rend attentif à deux problèmes : le stockage, et la stérilisation. Actuellement, le processus de stérilisation a lieu à Zurich. Et malgré ce déplacement, le bilan est toujours positif en termes d'énergie. Boire du vin en bouteille de verre est une tradition. Le débat, intercantonal, sur le type de bouteille a été nourri. Le modèle retenu est la bouteille bourguignonne.

Le postulant souligne que le but de son postulat n'est pas de contraindre les communes à faire quoi que ce soit. Comme syndic, il indique que les communes ont la possibilité de récolter les bouteilles de la brasserie Dr Gab's. Il y a un accord avec la brasserie, qui vient récupérer ses verres une fois par mois, ce qui fonctionne plutôt bien et ne coûte rien pour la commune. Mais effectivement, si cela devait se multiplier, les déchetteries ne parviendraient pas à suivre.

Un député retient que les dépôts de verres ne sont pas acceptés d'une commune à l'autre.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Aubonne, le 16 janvier 2024.

Le rapporteur : (Signé) Nicolas Suter